



⚡ *En direct d'une mission*

## UNE DÉLÉGATION DU NOTARIAT INTERNATIONAL EN IRAN

Une délégation de la Commission de coopération notariale internationale (CCNI) de l'Union internationale du notariat (UINL) a effectué une visite de courtoisie à Téhéran du 2 au 4 février 2019. — [Lire page 2](#)



📅 *À l'affiche*

## DES NOTAIRES À LA RENCONTRE DES EXPATRIÉS EUROPÉENS

La France accueille 4,4 millions d'étrangers dont 35,4% sont nés en Europe. Ces expatriés vivant dans l'Hexagone, travaillent, étudient ou accompagnent leurs parents.

— [Lire page 3](#)

💬 *Paroles de...*



### DOMINIQUE DE LEGGE

Sénateur, président du groupe d'amitiés France-Liban

— [Lire page 3](#)

🏠 *Vu de là-bas*

### COUPLES EUROPÉENS, MARIÉS OU PACSÉS : NOUVELLES RÈGLES

Un nouveau règlement européen est entré en vigueur le 29 janvier 2019 pour les couples se mariant ou concluant un partenariat de type « Pacs ».

— [Lire page 4](#)

📄 *Le billet*



### DES ROUTES DE LA SOIE AUX ROUTES DU DROIT

David Ambrosiano, premier vice-président du Conseil supérieur du notariat.

— [Lire page 2](#)

⚙️ *Les Experts*

### ENJEUX DE LA NUMÉRISATION EN UKRAINE

Le directeur-général adjoint du groupe ADSN, François-Xavier Bary, a effectué un déplacement à Kiev en Ukraine du 22 au 24 janvier 2019 dans le cadre d'un programme financé par l'Union européenne.

— [Lire page 5](#)

🌐 *Brèves*

### ACTUALITÉS

- ✓ Mission du notariat du Liban en France sur la gestion foncière.
- ✓ Le Mexique demandeur d'expertise numérique.
- ✓ Participation du notariat français au France Show 2019 à Londres.
- ✓ Les consuls français n'ont plus de compétence notariale.

— [Lire page 4-5](#)

🎯 *Focus*

### 1<sup>ER</sup> CONGRÈS DU NOTARIAT VIETNAMIEN

Le tout premier congrès des notaires du Vietnam a eu lieu le 14 janvier 2019 à Hanoï. Le Conseil supérieur du notariat était représenté par Jean Déléage, délégué du CSN pour l'Asie du Sud-Est.

— [Lire page 3](#)

🕒 *Agenda*

### À NE PAS MANQUER

- ➔ 10<sup>e</sup> Forum Trans Europe experts à Paris.
- ➔ 31<sup>e</sup> conférence des notaires européens à Salzburg en Autriche.
- ➔ IX<sup>e</sup> Forum juridique international de Saint-Pétersbourg en Russie.
- ➔ 115<sup>e</sup> Congrès des notaires de France à Bruxelles sur le thème de l'international.
- ➔ 29<sup>e</sup> Congrès international du notariat à Jakarta (Indonésie).

— [Lire page 6](#)

# Des Routes de la soie aux Routes du droit

par David Ambrosiano, premier vice-président



David Ambrosiano,  
premier vice-président

**Le notariat français est résolument tourné vers l'avenir. Un avenir qui se construit à nos portes au sein de l'Union européenne où 22 des 28 pays membres, ayant en partage le droit continental, sont regroupés dans le Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), présidé cette année par Pierre-Luc Vogel, président honoraire du CSN.**

## DES ROUTES DE LA SOIE...

Mais l'avenir se construit aussi avec la Chine et son gigantesque projet des Routes de la soie<sup>1</sup>, initié en 2013 par le président Xi Jinping. L'ambition chinoise est multiforme : politique, géostratégique, économique. En matières d'investissements, Pékin prévoit d'investir entre 5 000 et 8 000 milliards de dollars dans les 5 prochaines années dans des programmes couvrant l'Asie, l'Europe orientale jusqu'à l'Afrique, sur les plans maritimes, ferroviaires et terrestres. Les Routes de la soie impliquent d'ores et déjà environ 80 pays dont la France qui, par la voix du président Macron, a donné un accord de principe à sa participation.

## ... AUX ROUTES DU DROIT

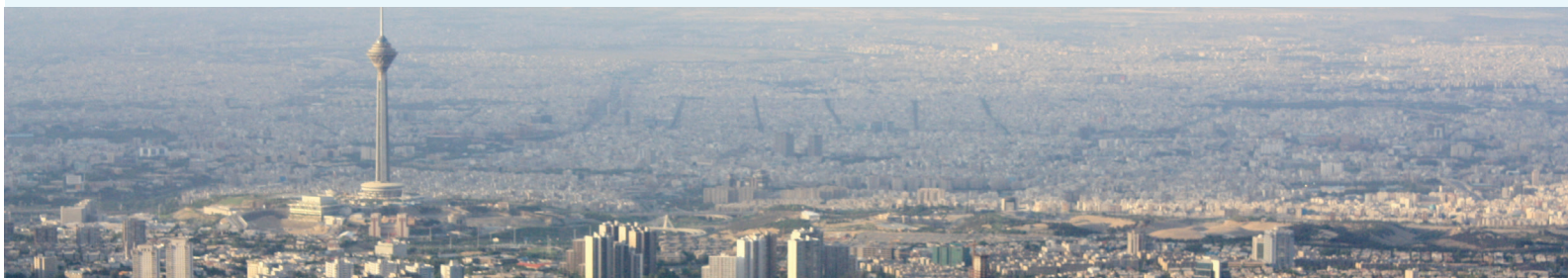
Les Routes de la soie présentent aussi des enjeux juridiques. Lors de la conférence que le CSN a organisé le 11 octobre 2018 avec Jean-Pierre Raffarin, l'ancien Premier ministre nous a vivement invités à nous impliquer soulignant les forces de notre droit qui, à l'instar du droit chinois, écrit, est attaché à la sécurité juridique et à la prévention des conflits.

## LES ATOUTS DU NOTARIAT FRANÇAIS

Dans cette grande aventure, le notariat français a de multiples atouts qui répondent à bien des attentes chinoises. Nos expertises dans les domaines du droit foncier, immobilier, environnemental, du droit des affaires et de la responsabilité sociale des entreprises peuvent nourrir de fructueux échanges avec la Chine, soucieuse de construire un cadre juridique et normatif international aux Routes de la Soie. La grande diversité des systèmes juridiques des pays impliqués dans le projet nécessite une standardisation et l'amélioration des procédures de vérification des lois applicables. Notre savoir-faire en matière de nouvelles technologies (actes authentiques et signature électroniques, numérisation, archivage, etc.) peut aider à la création des outils juridiques qui seront, demain, nécessaires.

## DES COOPÉRATIONS TOUS AZIMUTS

Mais, au-delà, de nos compétences, nous avons conscience que rien ne se fera sans le renforcement des coopérations existantes avec de nombreux pays (Russie, Kazakhstan, Kirghizstan, Mongolie, Vietnam, Cambodge...) et naturellement avec nos partenaires de l'Union européenne. Nos relations juridiques avec la Chine sont déjà anciennes. Les coopérations au sein du Centre sino-français de formation et d'échanges notariaux et juridiques à Shanghai et avec les universités de droit de Shanghai et de Pékin sont appelées à se développer. De plus, nous avons conclu un accord de coopération avec l'Association des notaires de Chine (ANC) tout récemment et nous apportons notre concours à la réforme du code civil chinois dont la finalisation est prévue en 2020. Le notariat français a de multiples clés pour s'impliquer dans les Routes de la soie. L'aventure commence...



## ⚡ EN DIRECT D'UNE MISSION

# Une délégation du notariat international en Iran

**Une délégation de la Commission de coopération notariale internationale (CCNI) de l'Union internationale du notariat (UINL) a effectué une visite de courtoisie à Téhéran du 2 au 4 février 2019. Elle était composée de quatre membres : Franz Leopold (Autriche), président, Roland Niklaus (Suisse), secrétaire, Alvaro Lucini (Espagne), vice-président pour l'Asie, et Michiel Van Seggelen (France), vice-président pour l'Europe. Le notariat iranien souhaite adhérer à l'UINL. Le récit de Michiel Van Seggelen.**

**UN NOTARIAT MODERNE** — Quoi de plus naturel pour une délégation notariale que de visiter l'étude d'un confrère. C'est ce que nous avons fait dès notre arrivée. Abdalesli Soltani nous a reçus dans ses locaux à Téhéran en compagnie de Mohammadreza Dashti Ardakani, président du Conseil supérieur du notariat iranien et d'Ahmad Nokhostine, chargé des relations internationales. Le notariat iranien, tel qu'il nous est présenté, est un notariat moderne, largement numérisé. Aujourd'hui, les actes sont obligatoirement signés de façon électronique à l'aide d'une clé sécurisée. L'Iran compte 81 millions d'habitants et dénombre près de 7 500 études. (suite page 3)

1. Les Routes de la soie en anglais « Belt Road Initiative ».

## Des notaires à la rencontre des expatriés européens



**LA FRANCE ACCUEILLE 4,4 MILLIONS D’ÉTRANGERS** dont 35,4% sont nés en Europe<sup>4</sup>. Ces expatriés vivant dans l’Hexagone, travaillent, étudient ou accompagnent leurs parents. Certains sont mariés à un(e) Français(e). Pour eux, l’expatriation peut avoir de effets, souvent méconnus, dans de nombreux domaines : matrimonial (mariages, divorces, naissances), patrimonial (successions transfrontières, donations), fiscal, etc. C’est pourquoi le notariat français organise avec ses partenaires européens des réunions qui permettent aux expatriés de se renseigner sur leur statut dans notre pays. Des rencontres notariales ont eu lieu fin 2018 avec des Néerlandais à Charbonnières-les-bains dans la banlieue de Lyon, et avec des Allemands à Paris.

LIRE LA VIDÉO

**RENCONTRES AU PLUS HAUT NIVEAU** — Au cours de notre séjour, nous avons été reçus par les plus hautes autorités de l’État : Alireza Avayi, ministre de la Justice, Ahmad Toieserkani Ravari, adjoint du chef du Pouvoir judiciaire, président de l’Organisation nationale pour l’enregistrement des actes et des biens<sup>2</sup>, Alahyar Malekshahi, président de la Commission des affaires judiciaires et juridiques du Parlement, sans compter diverses rencontres avec le notariat iranien dont une en présence de Shahindokht Molaverdi, vice-présidente de la République Islamique.

**ADHÉRER À L’UNION INTERNATIONALE ?** — L’importance accordée à la mission de la CCNI démontre la volonté de l’Iran d’adhérer à l’Union internationale du notariat dès le Congrès international de Jakarta fin 2019. Pourtant des obstacles subsistent. Le plus important concerne la formation des notaires et l’accession à la profession. Actuellement en Iran, il faut être titulaire d’une licence en droit ou d’un diplôme de théologie. Or, les statuts de l’UINL sont très stricts sur ce point : pour être notaire, il faut être juriste.

Ainsi qu’il nous a été expliqué, le concours pour les nouveaux notaires est très sélectif. En 2018, sur 85 000 candidats, à peine quelques 2 000 ont réussi l’épreuve écrite, et la moitié seulement pourrait passer l’oral avec succès.

Une modification de la loi notariale<sup>3</sup> semble difficile, en tout cas rapidement. Notre visite de courtoisie précède une mission d’inspection, plus formelle. Les conditions d’adhésion seront-elles remplies dans les prochains mois ? Toute la question est là !

### FOCUS

## 1<sup>er</sup> congrès du notariat vietnamien

**Le tout premier congrès des notaires du Vietnam a eu lieu le 14 janvier 2019 à Hanoï. Le Conseil supérieur du notariat était représenté par Jean Déléage, délégué du CSN pour l’Asie du Sud-Est.**

Depuis des années, le notariat vietnamien, fondé sur le droit continental, se structure. Un Ordre national des notaires a été créé fin 2016. Il a permis le regroupement de la vingtaine d’associations régionales qui travaillaient jusque-là séparément. Plus de 2 000 notaires privés officient au Vietnam et les notaires fonctionnaires sont appelés à disparaître à terme.

### CONSTRUIRE L’AVENIR

La tenue du 1<sup>er</sup> congrès des notaires du Vietnam était donc un événement très attendu. Le président national et les membres du comité directeur ont été élus à cette occasion. Les notaires vietnamiens ont également fixé les priorités de leur Ordre pour les mois à venir, notamment l’adhésion à

une assurance collective et la numérisation progressive de l’ensemble des offices.

### L’ACCOMPAGNEMENT DU NOTARIAT FRANÇAIS

Le CSN était représenté par Jean Déléage, délégué pour l’Asie du Sud-Est, accompagné de Jean-Paul Decorps, président honoraire du CSN et de l’Union internationale du notariat (UINL), invité à titre personnel pour sa forte implication dans la coopération juridique entre la France et le Vietnam. Pour Jean Déléage, ce premier congrès traduit « les efforts du CSN depuis plus d’un quart de siècle dans l’accompagnement et la professionnalisation du notariat vietnamien au profit de la sécurité juridique du citoyen, dans un pays à forte croissance économique. Nous avons apporté notre expertise juridique sur les projets de lois, en matière immobilière, pour le Code civil, et pour la réforme de la loi notariale, adoptée le 20 juin 2014. Le renforcement de l’état de droit au Vietnam est un enjeu de ces prochaines années ».

### PAROLES DE...

## Dominique de Legge



Dominique de Legge, sénateur, président du groupe d’amitiés France-Liban

**UNE DÉLÉGATION** du Conseil des notaires au Liban a effectué une visite en France en janvier ([lire en page 4](#)). Elle a eu plusieurs entretiens au Conseil supérieur du notariat à Paris et un déjeuner officiel présidé par Jean-François Humbert, président du CSN, s’est tenu en présence de personnalités, notamment Dominique de Legge, président du groupe d’amitié France-Liban au Sénat. Le sénateur rappelle l’importance culturelle et économique des relations franco-libanaises et salue la signature, en août 2018, d’un accord de coopération entre les notariats français et libanais.

LIRE LA VIDÉO

2. Organisme dont dépendent les notaires iraniens.

3. La loi notariale en vigueur en Iran date du 16 juillet 1975.

4. Statistiques de l’Insee sur la base du recensement de 2015. Les immigrés représentent 6,7% de la population française. Est immigré « toute personne née à l’étranger vivant en France ».

# Couples européens, mariés ou pacsés : nouvelles règles



*L'Union européenne compte de 16 à 20 millions de couples binationaux. Un nouveau règlement européen<sup>5</sup> est entré en vigueur le 29 janvier 2019 pour les couples se mariant ou concluant un partenariat de type « Pacs ». Il apporte des changements et des simplifications.*

L'expression couple international peut recouvrir bien des situations : deux époux de nationalités différentes, ou de même nationalité mais résidant dans deux pays différents, ou encore, des couples franco-français qui s'expatrient. Mariés ou pacsés, en cas de divorce ou de décès, les incidences juridiques sont importantes, et parfois méconnues. Quel sera le tribunal compétent en cas de divorce ou de séparation? Comment seront répartis les biens du couple? En cas de décès, quels seront les droits du survivant?

## MARIÉS, CE QUI CHANGE

- Depuis le 29 janvier 2019, les couples qui se marient peuvent comme auparavant désigner la loi applicable à leur régime matrimonial dans un contrat de mariage mais, désormais, elle s'appliquera à l'ensemble de leurs biens, où qu'ils soient situés.
- Ceux qui se marient sans établir de contrat n'ont plus à craindre les effets de la mutabilité. Jusqu'à présent, pour un couple qui s'installait dans un autre pays juste après le mariage ou qui s'établissait plus de dix ans à l'étranger, c'est le régime matrimonial légal du pays de résidence qui s'appliquait. Attention, si vous vous êtes mariés avant le 29 janvier 2019, la mutabilité automatique peut donc s'appliquer à votre situation. Il est facile de changer : il suffit de se

rendre chez un notaire pour demander, par exemple, l'application de la loi française.

## PARTENARIATS ENREGISTRÉS, TELS QUE LE PACS

Les partenariats enregistrés connaissent des formes différentes dans les pays de l'Union européenne. Aux Pays-Bas, ils sont équivalents au mariage. En Autriche et en Allemagne, ils sont réservés aux couples homosexuels. En France, le Pacs est choisi par près de 200 000 couples chaque année. Le nouveau règlement permet de choisir une loi étrangère pour l'application du partenariat établi en France: celle de la résidence habituelle ou celle dont l'un des partenaires a la nationalité.

## QUELS SONT LES PAYS CONCERNÉS?

Dix-huit pays de l'Union européenne sont concernés : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Slovaquie et Suède.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Site internet des notaires d'Europe : <http://www.coupleurope.eu/fr/home>
- Trouver un notaire en Europe : <http://www.notaries-of-europe.eu>
- Trouver un notaire français : [www.annuaire-notaires.com](http://www.annuaire-notaires.com)

## LE CHIFFRE

**1 821 519** c'est le nombre d'inscrits au registre des Français de l'étranger en 2017, principalement en Europe (Suisse, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Italie, Espagne) et en Amérique du Nord (États-Unis et Canada).



## BRÈVES

# Mission d'études du Liban en France sur la gestion foncière

Une délégation du notariat libanais conduite par Joseph Bechara, président du Conseil des notaires au Liban, a effectué une mission en France du 21 au 24 janvier 2019. Au cours de leur visite, les 12 notaires libanais ont rencontré Sylvain Barbier Sainte-Marie, sous-directeur des professeurs juridiques et judiciaires au ministère de la Justice, et visité plusieurs organisations foncières : le service du cadastre et du pôle topographique au Centre des impôts fonciers de Paris-Ouest, la Conservation des hypothèques et le Service de la publicité foncière. En effet, avec l'appui de la France, le Liban réforme actuellement son système foncier et l'expertise du notariat est sollicitée. Ils ont aussi pu échanger avec des confrères français sur les difficultés pratiques qui se rencontrent dans les dossiers franco-libanais, afin de trouver ensemble des solutions.

## — Le Mexique demandeur d'expertise numérique

Cinq notaires mexicains, dont notamment Fernando Trueba Buenfil, vice-président de l'Union internationale du notariat (UINL), Marco Antonio Ruiz Aguirre, président du Collège des notaires de la ville de Mexico et son collègue Francisco Xavier Arredondo Galvan de la Commission des innovations technologiques, ont effectué une mission, à Paris le 19 février 2019, dédiée aux nouvelles technologies. Au-delà de réunions de travail sur ce sujet, ils ont visité deux études notariales, dont une étude pratiquant le « zéro papier », pour découvrir notamment le fonctionnement en pratique de l'acte authentique électronique. Ils ont également été reçus au Conseil supérieur du notariat par son président, Jean-François Humbert, et le vice-président David Ambrosiano pour envisager de futures collaborations.

5. Règlement UE 2016/1103 sur les régimes matrimoniaux.

# Enjeux de la numérisation en Ukraine



Le directeur général adjoint du groupe ADSN<sup>6</sup>, François-Xavier Bary, a effectué un déplacement à Kiev en Ukraine du 22 au 24 janvier 2019 dans le cadre d'un programme financé par l'Union européenne, Pravo-Justice<sup>7</sup>, avec le concours de Justice Coopération internationale<sup>8</sup> et d'Expertise France<sup>9</sup>. Objectif : contribuer au développement de la numérisation juridique dans le pays.

Quel était l'objet de cette mission ?

Les autorités du pays et le notariat ukrainien ont des projets en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies dans leurs pratiques juridiques. J'ai eu deux séries d'entretiens avec de hauts responsables du ministère de la Justice. Il envisage, d'une part, la mise en place d'une plateforme électronique et s'interroge sur l'implication du notariat ukrainien. D'autre part, il souhaitait mieux connaître l'organisation numérique du notariat français et les modes de communication qu'il a avec les registres de l'État. Avec Volodymyr Marchenko, président du notariat ukrainien, nous avons parlé du développement des outils numériques.

En quoi consiste votre expertise ?

Cette mission n'est pas la dernière ni la dernière du projet Pravo-Justice. Aux représentants du ministère de la Justice, j'ai expliqué quelles sont les pratiques notariales françaises. Aujourd'hui en France, 90% des documents sont numérisés. J'ai présenté l'acte authentique et la signature électronique, ce qu'est le Micen (Minutier central électronique des notaires de France) et expliqué l'accès des notaires aux divers registres de l'État et les procédures notariales, notamment dans les transactions immobilières avec la partie fiscale. En Ukraine, les notaires ukrainiens, contrairement aux notaires français, n'ont aucune obligation de contrôler les fonds, mais ils ont déjà accès à certains registres : foncier, du commerce et celui de l'état civil. Les autorités ukrainiennes étudient la possibilité pour chaque notaire de

disposer d'un compte lui permettant d'effectuer des opérations dans le cadre de la plateforme électronique. Mais un certain nombre de textes et d'amendements doivent d'abord être modifiés ou adoptés. Nous pourrions les conseiller sur les questions législatives.

A-t-il été question des actes authentiques électroniques ?

Oui, c'est un axe qui est clairement mis en avant dans le cadre de cette mission, il faut tout construire : adapter les textes, choisir la bonne technologie, décider de la gouvernance de l'archive des actes entre le notariat et l'administration... Rien n'est encore décidé. Une partie des échanges a aussi porté sur l'utilisation de la blockchain et de l'intelligence artificielle.

Quelles sont les priorités du notariat ukrainien ?

En matière de numérisation, la profession veut construire son propre système et s'assurer que les registres existants (pouvoirs, testaments, registres de notaires) et d'autres soient développés pour mieux les administrer et les sécuriser. L'expertise française pourrait, là encore, être utile, en commençant par la mise en place du registre des actes authentiques électroniques.

POUR EN SAVOIR PLUS,

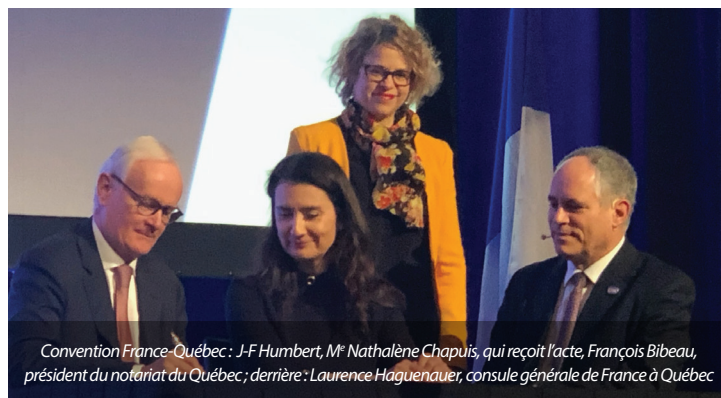
- Pravo-Justice : [www.pravojustice.eu/](http://www.pravojustice.eu/)
- Justice Coopération internationale : [www.gip-jci-justice.fr/](http://www.gip-jci-justice.fr/)
- Expertise France : [www.expertisefrance.fr/](http://www.expertisefrance.fr/)
- ADSN : <https://groupeadsn.fr/>

6. ADSN : Association pour le développement du service notarial.

7. European Justice for Ukraine.

8. Justice Coopération Internationale (JCI) agit en tant qu'opérateur du ministère français de la Justice, dans le cadre de projets de coopération technique judiciaire financés par des bailleurs de fonds partout dans le monde.

9. Expertise France (EF) est l'agence française d'expertise technique internationale (AFETI), établissement public à caractère industriel et commercial sous la double tutelle des ministères français des Affaires étrangères et de l'Économie.



Convention France-Québec : J-F Humbert, M<sup>e</sup> Nathalie Chapuis, qui reçoit l'acte, François Bibeau, président du notariat du Québec; derrière : Laurence Haguenauer, consule générale de France à Québec

## Les consuls français n'ont plus de compétence notariale

DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019, les consulats n'exercent plus de compétence notariale (sauf à Abidjan en Côte d'Ivoire et à Dakar au Sénégal)<sup>11</sup>. S'ils continuent à certifier des signatures, ils ne peuvent plus à présent recevoir d'actes notariés. Si vous résidez à l'étranger, vous ne pourrez donc plus faire appel à eux pour les procurations notariées, les contrats de mariage, etc. Selon les systèmes de droit du pays où vous vivez, vous pourrez recourir à un notaire local<sup>12</sup> ou vous devrez vous déplacer en France. Afin d'offrir néanmoins des solutions moins coûteuses, en particulier à la communauté française importante d'Amérique du Nord, le Conseil supérieur du notariat a signé un accord le 15 mars 2019 avec la Chambre des notaires du Québec. La convention assure la collaboration notariale entre la France et le Québec en matière de réception de procurations ou d'actes authentiques.

Elle permet également aux notaires français d'agir en tant que notaire délégué pour la réception d'une signature de l'une des parties à un acte reçu devant un notaire québécois. Aucune démarche supplémentaire ne sera nécessaire. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet sur le site des [notaires de France](http://notairesdefrance.fr)<sup>13</sup>.

## Participation du notariat français au France Show 2019 à Londres

UNE FORTE DÉLÉGATION DU CSN a participé au France Show<sup>10</sup> à l'Olympia Exhibition Centre du 25 au 27 février 2019 à Londres. 23 notaires ont assuré quelques 300 consultations, principalement des Britanniques venus s'informer sur les prix de l'immobilier en France, sur la fiscalité ou sur les régimes matrimoniaux. Parallèlement, ils ont animé deux conférences quotidiennement :

- « A Taxing Update » sur la fiscalité en France en matière de successions, de revenus et en matière immobilière.
- « Brexit: Should I stay or should I go? » sur la liberté de circulation des personnes et des capitaux et leurs possibles conséquences du Brexit, les législations européennes en matière de successions, les régimes matrimoniaux, les partenariats enregistrés et sur l'état du marché immobilier français.

Le France Show a accueilli 11 000 visiteurs sur trois jours.

10. The France Show est le grand salon anglais de l'alimentation, des vins, de la culture, de l'immobilier et des vacances en France.

11. Arrêtés du 28 septembre 2018 et du 17 décembre 2018 du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

12. C'est le cas dans les 86 pays connaissant un notariat de droit civil ; leur liste est disponible sur le site <https://www.uin.org/notariats-membres>

13. [www.notaires.fr](http://www.notaires.fr)

# À ne pas manquer

**3/04/2019**

10<sup>e</sup> salon «S'expatrier, mode d'emploi»  
à la cité universitaire de Paris.



**5/04/2019**

10<sup>e</sup> Forum Trans Europe experts  
à Paris.



**25 et 26/04/2019**

31<sup>e</sup> conférence des notaires européens  
à Salzburg en Autriche.



**14 au 18/05/2019**

IX<sup>e</sup> Forum juridique international de Saint-Pétersbourg  
en Russie.



**2 au 5/06/2019**

115<sup>e</sup> Congrès des notaires de France  
sur le thème de l'international  
à Bruxelles



Notaires de France  
— DANS LE MONDE —